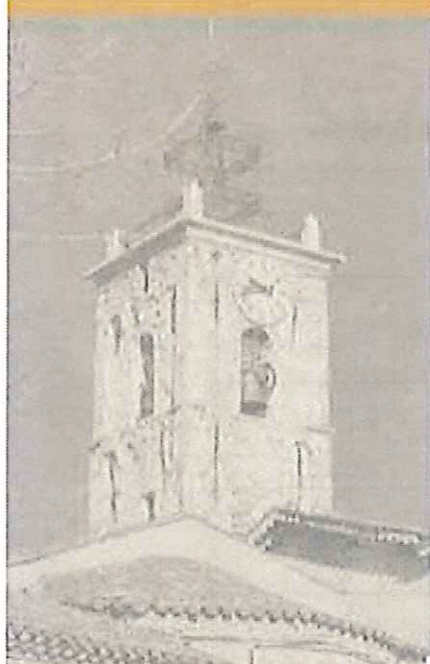


# PLAN LOCAL D'URBANISME



LISTE DES EMPLACEMENTS  
RESERVES ET SERVITUDES  
D'URBANISME



Le Maire



Vu pour être annexé à la délibération  
du conseil municipal du 28 MAI 2015  
Modification n°1 du P.L.U.

## 1] Liste des emplacements réservés du Plan Local d'Urbanisme de SAINT-VALLIER-DE-THIEY

### Aménagement de voiries et de chemins

1/ Emplacements réservés pour réalisation de voirie au profit de la Commune de SAINT-VALLIER-DE-THIEY

N° opération	Opération	Emprise projetée
V-1	Chemin du Collet Assou : Aménagement à 6 mètres d'emprise du chemin	6
V-2	Avenue Séverine : Aménagement à 6 mètres d'emprise du chemin	6
V-3	Avenue Léopold Funel : Aménagement à 6 mètres d'emprise du chemin	6
V-4	Carraire du Largadou : Aménagement à 6 mètres d'emprise du chemin	6
V-5	Chemin de la Ferronnerie : Aménagement à 5 mètres d'emprise du chemin	5
V-6	Vieux chemin de Cabris : Aménagement à 6 mètres d'emprise du chemin	6
V-7	Chemin Casteou Gela : Intégration au domaine public des emprises existantes sans élargissement.	6

## Emplacements réservés pour réalisation de superstructures au profit de la Commune de SAINT-VALLIER-DE-THIEY

Numéro Opération	Destination	Objet	Emprise	Bénéficiaire
E 1	espaces verts	Promenade plantée du centre-ville permettant de réaliser une jonction piétonne entre les équipements de Sainte Anne et le Centre Ancien	25 470 m <sup>2</sup>	Commune
E 2	équipement public	Création d'un équipement collectif sur une propriété du Département	18 380 m <sup>2</sup>	Commune
E 3	Non attribué			
E 4	équipement sportif	Création du parc sportif de Sainte Anne	54 650 m <sup>2</sup>	Commune
E 5	équipement scolaire	Extension du groupe scolaire	10 550 m <sup>2</sup>	Commune
E 6	espaces publics	Aménagement piétonnier et de sécurité face au camping des Arbouins	1 425 m <sup>2</sup>	Commune
E 7	Centre équestre	Création d'un centre équestre communal	45 000 m <sup>2</sup>	Commune

## Emplacements réservés pour réalisation d'ouvrages hydrauliques au profit de la Commune de SAINT-VALLIER-DE-THIEY

Numéro Opération	Destination	Objet	Emprise	Bénéficiaire
H 1	Aménagement pluvial	Mise en sécurité du Vallon de la Combe et paysagement du site	33 820 m <sup>2</sup>	Commune
H 2	Aménagement pluvial	Réalisation d'un bassin de rétention	1 120 m <sup>2</sup>	Commune

## 2] Liste des servitudes d'urbanisme du Plan Local d'Urbanisme de SAINT-VALLIER-DE-THIEY

### Rappel du Code de l'Urbanisme – article L 123-2a

*"Dans les zones urbaines, le Plan Local d'Urbanisme peut instituer des servitudes consistant:*

*a) à interdire, sous réserve d'une justification particulière, dans un périmètre qu'il délimite, et pour une durée au plus de cinq ans dans l'attente de l'approbation par la commune d'un projet d'aménagement global, les constructions ou installations d'une superficie supérieure à un seuil défini par le règlement. Les travaux ayant pour objet l'adaptation, le changement de destination, la réfection ou l'extension limitée des constructions existantes sont toutefois autorisés. "*

<b>Servitude de périmètre d'étude</b>			
<b>N° opération</b>	<b>Justifications de la servitude</b>	<b>Limitation de la constructibilité</b>	<b>Bénéficiaire</b>
SAP-1	Périmètre d'étude lié à la préfiguration d'une opération d'urbanisme d'ensemble et contractualisée sur un périmètre de 4,7 hectares en vue d'implantation de services publics, d'équipements collectifs, de logements et de fonctions économiques	5 m <sup>2</sup> de S.H.O.N.	Commune de Saint-Vallier-deThiey

## Rappel du Code de l'Urbanisme – article L 123-2b

« Dans les zones urbaines, le Plan Local d'Urbanisme peut instituer des servitudes consistant :

b) à réserver des emplacements en vue de la réalisation, dans le respect des objectifs de mixité sociale, de programmes de logements qu'il définit. »

Numéro d'opération	localisation	Nombre minimum de logements sociaux	PLUS		PLAI		PLS		Bénéficiaire
			% de SDP	nombre	% de SDP	nombre	% de SDP	nombre	
SMS 1	la Moulière	20	70%	14	20%	4	10%	2	Commune
SMS 2	Boulevard Gaston de Fontmichel	25	70%	18	20%	5	10%	2	Commune

Soit un minimum de 45 logements sociaux programmés par le Plan Local d'Urbanisme

